



5^{ème} EDITION LES FOULEES PETITE-ILOISES
Dimanche 09 Août 2015

REGLEMENT

Article 1 : Organisation

Le COSPI organise avec le concours de la Mairie de Petite-Ile la 5^{ème} édition « Les Foulées Petite-Iloises », le dimanche 09 août 2015 à Petite Ile. Cette course figure au calendrier régional des courses hors stade de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme.

Article 2 : Parcours

Cette épreuve sportive d'une distance de 10km (mesurage non officiel) empruntera les différentes rues du Centre-Ville.

Le départ et l'arrivée seront donnés face à la Mairie de Petite-Ile.

Article 3 : Participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs à partir de la catégorie cadet licenciés et non licenciés.

Chaque coureur licencié devra impérativement présenter lors de son inscription, sa licence compétition ou son pass running à jour de la F.F.A.

Pour les coureurs non licenciés, un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la course et précisant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, devra être fourni aux organisateurs lors de l'inscription et ceci conformément à l'art. 11 et 6 de la loi N° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection des sportifs et de la lutte contre le dopage.

Tout concurrent ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Article 4 : Responsabilité-civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance de responsabilité Civile souscrite auprès d'une compagnie d'assurance en l'occurrence : GROUPAMA ASSURANCES.

Article 5 : Assurance individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 6 : Droit d'engagement

Les droits d'engagement se décomposent comme suivant : 12 € pour les licenciés et non licenciés, 15 € sur place le jour de la course.

Article 7 : Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire du lundi 06 avril au vendredi 07 août 2015 par courrier postal, sur place ou en ligne sur : www.sportpro.re

Par courrier en envoyant le bulletin d'inscription, accompagné du règlement par chèque à l'ordre du COSPI, du certificat médical ou de la photocopie de la licence 2015 ou du pass-running 2015 jusqu'au vendredi 07 août 2015, cachet de la poste faisant foi à : Le COSPI – 14 rue des Jacarandas - 97429 Petite- Ile.

Les bulletins d'inscriptions sont disponibles au COSPI ou sur son site internet : www.cospi.org

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit, sauf en cas de force majeure sur présentation d'un certificat médical.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit.